

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Acide nitrique 65% p.a.**

Révision: 03.11.2025

Code du produit: AC12.00293

Page 1 de 13

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Acide nitrique 65% p.a.

UFI: 4K7J-22PH-NWCE-AYCU

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Réactifs et produits chimiques de laboratoire

À des fins de laboratoire et d'analyse uniquement.

**Utilisations déconseillées**

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: AnalytiChem Services, Unipessoal, Lda  
Rue: Rua de Júlio Dinis 676 7º  
Lieu: N-4050-320 Porto  
Téléphone: +351 226002917  
E-mail: info@analytichem.com  
Interlocuteur: SDS service department  
E-mail: SDS@analytichem.com  
Internet: www.analytichem.com  
Service responsable: SDS service department

**Renseignements concernant le fabricant/fournisseur**

Société: AnalytiChem Belgium NV  
Rue: Industriezone "De Arend" 2  
Lieu: B-8210 Zedelgem  
Téléphone: +32 50 28 83 20  
E-mail: info.be@analytichem.com  
Interlocuteur: SDS service department  
E-mail: SDS@analytichem.com  
Service responsable: AnalytiChem:  
EU-Belgium: AnalytiChem Belgium, Industriezone "De Arend" 2, 8210 Zedelgem, Belgium, +32 50 28 83 20  
EU-Germany: AnalytiChem Germany, Stempelstrasse 6, 47167 Duisburg, Germany, +49 203 51 94 – 200  
EU-Netherlands: AnalytiChem Netherlands, Communicatieweg 7, 3641 SG Mijdrecht, The Netherlands, +31 297 286848  
UK: AnalytiChem UK, Unit 7 Launton Business Center, Murdock Road, Bicester, OX26 4XB, England, +44 1869 355 500  
USA: AnalytiChem USA, 227 China Road, Winslow, Maine, 04901, United States, +1 800-244-8378  
Canada: AnalytiChem Canada, 21800 Clark Graham Avenue, Baie d'Urfe, H9X 4B6, Canada, +1 514-457-0701  
Australia: ORE Research & Exploration Pty Ltd, 37A Hosie Street, Bayswater North, 3153, Australia, +61 3 9729 0333  
**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** +33(0)145425959  
+33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.)  
/ +33 9 75 18 14 07 (CHEMTREC)

**Information supplémentaire**

Ce produit est un mélange. Numéro d'Enregistrement REACH voir paragraphe 3.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Acide nitrique 65% p.a.

Révision: 03.11.2025

Code du produit: AC12.00293

Page 2 de 13

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

## Règlement (CE) n° 1272/2008

Ox. Liq. 3; H272  
Met. Corr. 1; H290  
Acute Tox. 3; H331  
Skin Corr. 1A; H314  
Eye Dam. 1; H318

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

## Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette  
acide nitrique

Mention

Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



## Mentions de danger

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.  
H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H331 Toxique par inhalation.  
EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

## Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.  
P264 Se laver les mains et le visage soigneusement après manipulation.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

**2.3. Autres dangers**

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

**3.2. Mélanges**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Acide nitrique 65% p.a.

Révision: 03.11.2025

Code du produit: AC12.00293

Page 3 de 13

## Composants pertinents

| N° CAS    | Substance                                                                                             |              |                  | Quantité    |
|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|------------------|-------------|
|           | N° CE                                                                                                 | N° Index     | N° REACH         |             |
|           | Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)                                                          |              |                  |             |
| 7697-37-2 | acide nitrique                                                                                        |              |                  | 65 - < 70 % |
|           | 231-714-2                                                                                             | 007-030-00-3 | 01-2119487297-23 |             |
|           | Ox. Liq. 3, Met. Corr. 1, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1A, Eye Dam. 1; H272 H290 H331 H314 H318<br>EUH071 |              |                  |             |

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

## Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

| N° CAS    | N° CE     | Substance                                                                                                                               | Quantité    |
|-----------|-----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
|           |           | Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA                                                                                |             |
| 7697-37-2 | 231-714-2 | acide nitrique                                                                                                                          | 65 - < 70 % |
|           |           | par inhalation: ATE 2,65 mg/l (vapeurs) Ox. Liq. 3; H272: >= 65 - 100 Skin Corr. 1A; H314: >= 20 - 100 Skin Corr. 1B; H314: >= 5 - < 20 |             |

## Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

## 4.1. Description des mesures de premiers secours

## Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

## Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

Appeler immédiatement un médecin.

## Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Appeler immédiatement un médecin.

## Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

## Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles: Perforation de l'estomac. Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire boire d'agent de neutralisation.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant — irritation cutanée et lésions oculaires

Provoque des brûlures.

Toux

Dyspnée

Risque de lésions oculaires graves.

Vomissement

Méthémoglobinémie

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Acide nitrique 65% p.a.**

Révision: 03.11.2025

Code du produit: AC12.00293

Page 4 de 13

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

**Moyens d'extinction inappropriés**

sans limitation

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Matériau, riche en oxygène, Comburant

Liquides non combustibles

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

Oxydes d'azote (NOx)

**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Combinaison complète de protection.

Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Information supplémentaire**

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux.

**Pour les non-secouristes**

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Procédures d'urgence

Consulter un spécialiste

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

**Pour les secouristes**

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Pour la rétention**

Colmater les bouches de canalisations.

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Acide nitrique 65% p.a.**

Révision: 03.11.2025

Code du produit: AC12.00293

Page 5 de 13

**Pour le nettoyage**

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

**Autres informations**

Assurer une aération suffisante.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Lire l'étiquette avant utilisation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Conserver le récipient bien fermé.

Utiliser un équipement de protection personnel. Utiliser un échappement (laboratoire).

Assurer une aération suffisante. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Préventions des incendies et explosion**

Matériau, riche en oxygène, Comburant

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Le choix de la protection corporelle dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses. La résistance chimique des agents de protection doit être clarifiée avec leurs fournisseurs.

**Information supplémentaire**

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Conserver dans un endroit frais.

**Conseils pour le stockage en commun**

Tenir à l'écart des matières combustibles.

Législation nationale

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Matériel inadéquat pour récipients/installations: Métal, Métal léger

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Substances chimiques de laboratoire

À des fins de laboratoire et d'analyse uniquement.

Recherche et développement

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Acide nitrique 65% p.a.

Révision: 03.11.2025

Code du produit: AC12.00293

Page 6 de 13

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

## Valeurs limites d'exposition professionnelle

| N° CAS    | Désignation    | ppm | mg/m <sup>3</sup> | f/cm <sup>3</sup> | Catégorie    | Origine |
|-----------|----------------|-----|-------------------|-------------------|--------------|---------|
| 7697-37-2 | Acide nitrique | 1   | 2,6               |                   | VLE (15 min) |         |

## Conseils supplémentaires

Les réglementations nationales doivent être également observées!

## 8.2. Contrôles de l'exposition

## Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

## Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

## Protection des yeux/du visage

Masque de protection du visage  
lunettes à coques.

## Protection des mains

Porter des gants appropriés.  
Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.  
Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

## Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.  
Vêtement de protection résistant aux acides

## Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité  
L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

## Protection contre les risques thermiques

Aucune donnée disponible

## Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                                                                 |                          |
|---------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| L'état physique:                                                                | Liquide                  |
| Couleur:                                                                        | incolore - jaune         |
| Odeur:                                                                          | piquant                  |
| Seuil olfactif:                                                                 | Aucune donnée disponible |
| Point de fusion/point de congélation:                                           | -41 °C                   |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition<br>et intervalle d'ébullition: | 122 °C                   |
| Inflammabilité:                                                                 | Aucune donnée disponible |

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Acide nitrique 65% p.a.

Révision: 03.11.2025

Code du produit: AC12.00293

Page 7 de 13

|                                       |                          |
|---------------------------------------|--------------------------|
| Limite inférieure d'explosivité:      | Aucune donnée disponible |
| Limite supérieure d'explosivité:      | Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair:                       | X                        |
| Température d'auto-inflammation:      | Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition:         | Aucune donnée disponible |
| pH-Valeur (à 20 °C):                  | <1                       |
| Viscosité cinématique:                | Aucune donnée disponible |
| Hydrosolubilité:                      | très soluble             |
| Solubilité dans d'autres solvants     |                          |
| Aucune donnée disponible              |                          |
| La vitesse de dissolution:            | Aucune donnée disponible |
| Coefficient de partage n-octanol/eau: | Aucune donnée disponible |
| La stabilité de la dispersion:        | Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur:                   | Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur:                   | Aucune donnée disponible |
| Densité:                              | ~1.42 g/cm <sup>3</sup>  |
| Densité relative:                     | Aucune donnée disponible |
| Densité apparente:                    | Aucune donnée disponible |
| Densité de vapeur relative:           | Aucune donnée disponible |
| Caractéristiques des particules:      | Aucune donnée disponible |

**9.2. Autres informations****Informations concernant les classes de danger physique**

## Dangers d'explosion

Aucune donnée disponible

## Combustion entretenue:

Aucune donnée disponible

## Température d'inflammation spontanée

solide:

Aucune donnée disponible

gaz:

Aucune donnée disponible

## Propriétés comburantes

Le produit: comburant, Oxydant.

Liquides comburants, Catégorie 3

**Autres caractéristiques de sécurité**

## Taux d'évaporation:

Aucune donnée disponible

## Épreuve de séparation du solvant:

Aucune donnée disponible

## Teneur en solvant:

0%

## Teneur en corps solides:

0%

## Point de sublimation:

Aucune donnée disponible

## Point de ramollissement:

Aucune donnée disponible

## Point d'écoulement:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible:

## Viscosité dynamique:

Aucune donnée disponible

## Durée d'écoulement:

Aucune donnée disponible

**Information supplémentaire**

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux.

Comburant

Oxydant.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Acide nitrique 65% p.a.**

Révision: 03.11.2025

Code du produit: AC12.00293

Page 8 de 13

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Danger d'explosion:

Acétone, Alcool, Aniline

Substance, organique

Benzène, Aniline, Amines, Hydrocarbures, halogéné

Diéthyléther, Hydrazine, dioxane, Acide acétique

Anhydride acétique, Ethanol, Fluor, Formaldéhyde

Hydrocarbures, Cuivre, Métaux pulvérulents

Méthanol, Trichlorure de phosphore, Hydrogène phosphoré, Essence

Agent réducteur, Titane, Toluène, Peroxyde d'hydrogène

étain, Xylène, Dichlorométhane, suie

Chlorate de potassium, Permanganates, par exemple, permanganate de potassium

Risque d'inflammation:

Amines, Ammoniac, Matériau combustible, aldéhydes

Iodure d'hydrogène (HI), Phosphore blanc/jaune, Sulfure d'hydrogène (H<sub>2</sub>S)

Métaux alcalins, Métal alcalino terreux

Vive réaction avec:

Nitriles, Antimoine, Arsenic bore, alcalies (bases)

Acide formique, Acide sulfurique, Sélénium

**10.4. Conditions à éviter**

Forte chaleur

Rayonnement thermique.

**10.5. Matières incompatibles**

Cellulose, Métal

Tenir à l'écart de:

Métal.

Tenir à l'écart des matières combustibles.

En solution aqueuse, le produit dégage de l'hydrogène au contact de métaux. / Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**Information supplémentaire**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

**Toxicité aiguë**

Toxique par inhalation.

**ETAmél calculé**

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 3,840 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Acide nitrique 65% p.a.

Révision: 03.11.2025

Code du produit: AC12.00293

Page 9 de 13

| N° CAS    | Substance         |               |        |        |         |
|-----------|-------------------|---------------|--------|--------|---------|
|           | Voie d'exposition | Dose          | Espèce | Source | Méthode |
| 7697-37-2 | acide nitrique    |               |        |        |         |
|           | inhalation vapeur | ATE 2,65 mg/l |        |        |         |

**Irritation et corrosivité**

Corrosion/irritation cutanée: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.

Corrosif pour les voies respiratoires.

Risque de perforation de l'oesophage et de l'estomac en cas d'ingestion (forte causticité).

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Informations sur les voies d'exposition probables**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**Expériences tirées de la pratique**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**11.2. Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**Autres informations**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**Information supplémentaire**

corrosif

Irritant — irritation cutanée et lésions oculaires

Provoque des brûlures.

Toux

Dyspnée

Risque de lésions oculaires graves.

Vomissement

Méthémoglobinémie

Oedème pulmonaire

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Acide nitrique 65% p.a.

Révision: 03.11.2025

Code du produit: AC12.00293

Page 10 de 13

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

## 12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| N° CAS    | Substance                        |                      |           |                                                    |                                         |                                          |
|-----------|----------------------------------|----------------------|-----------|----------------------------------------------------|-----------------------------------------|------------------------------------------|
|           | Toxicité aquatique               | Dose                 | [h]   [d] | Espèce                                             | Source                                  | Méthode                                  |
| 7697-37-2 | acide nitrique                   |                      |           |                                                    |                                         |                                          |
|           | Toxicité aiguë pour les poissons | CL50 1559 mg/l       | 96 h      | Topeka shiner                                      | Environmental Toxicology and Chemistry, | other: ASTM E729-26                      |
|           | Toxicité pour les poissons       | NOEC 268 mg/l        | 30 d      | juvenile Topeka shiner and with juvenile Fathead m | Study report (2009)                     | Growth tests estimated the test chemical |
|           | Toxicité pour les algues         | NOEC > 419 mg/l      | 10 d      | several benthic diatoms; see results               | Marine Biology 43:307-315 (1977)        | Ten cultures of benthic diatoms were iso |
|           | Toxicité bactérielle aiguë       | CE50 > 1000 mg/l ( ) | 3 h       | Boue activée                                       | Study report (2008)                     | OECD Guideline 209                       |

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Les méthodes de détermination de biodégradabilité ne s'appliquent pas aux matières anorganiques.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

## 12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

## 12.7. Autres effets néfastes

Éviter une introduction dans l'environnement.

## Information supplémentaire

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

## Recommandations d'élimination

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.  
Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.  
Ne pas jeter les résidus à l'égout.

## L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.  
Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

## Transport terrestre (ADR/RID)

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Acide nitrique 65% p.a.

Révision: 03.11.2025

Code du produit: AC12.00293

Page 11 de 13

|                                                            |                |
|------------------------------------------------------------|----------------|
| <b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>        | UN 2031        |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b> | ACIDE NITRIQUE |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>        | 8              |
| <b>14.4. Groupe d'emballage:</b>                           | II             |
| Étiquettes:                                                | 8+5.1          |
| Code de classement:                                        | CO1            |
| Quantité limitée (LQ):                                     | 1 L            |
| Quantité exceptée:                                         | E2             |
| Catégorie de transport:                                    | 2              |
| N° danger:                                                 | 85             |
| Code de restriction concernant les tunnels:                | E              |

## Transport fluvial (ADN)

|                                                            |                |
|------------------------------------------------------------|----------------|
| <b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>        | UN 2031        |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b> | ACIDE NITRIQUE |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>        | 8              |
| <b>14.4. Groupe d'emballage:</b>                           | II             |
| Étiquettes:                                                | 8+5.1          |
| Code de classement:                                        | CO1            |
| Quantité limitée (LQ):                                     | 1 L            |
| Quantité exceptée:                                         | E2             |

## Transport maritime (IMDG)

|                                                            |             |
|------------------------------------------------------------|-------------|
| <b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>        | UN 2031     |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b> | NITRIC ACID |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>        | 8           |
| <b>14.4. Groupe d'emballage:</b>                           | II          |
| Étiquettes:                                                | 8+5.1       |
| Dispositions spéciales:                                    | -           |
| Quantité limitée (LQ):                                     | 1 L         |
| Quantité exceptée:                                         | E2          |
| EmS:                                                       | F-A, S-Q    |
| Groupe de ségrégation:                                     | 1 - acids   |

## Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

|                                                            |             |
|------------------------------------------------------------|-------------|
| <b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>        | UN 2031     |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b> | NITRIC ACID |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>        | 8           |
| <b>14.4. Groupe d'emballage:</b>                           | II          |
| Étiquettes:                                                | 8+5.1       |
| Dispositions spéciales:                                    | A1          |
| Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):                    | Forbidden   |

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Acide nitrique 65% p.a.

Révision: 03.11.2025

Code du produit: AC12.00293

Page 12 de 13

|                                                        |           |
|--------------------------------------------------------|-----------|
| Passenger LQ:                                          | Forbidden |
| Quantité exceptée:                                     | E0        |
| IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): | Forbidden |
| IATA-Quantité maximale (avion de ligne):               | Forbidden |
| IATA-Instructions de conditionnement (cargo):          | 855       |
| IATA-Quantité maximale (cargo):                        | 30 L      |

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Substances dangereuses oxydantes, fortement caustique.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

**Information supplémentaire**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): H2 TOXICITÉ AIGUË

Informations complémentaires: P8

Commercialisation et utilisation de précurseurs d'explosifs (règlement (UE) 2019/ 1148):

L'acquisition, l'introduction, la détention ou l'utilisation de ce précurseur d'explosif par des membres du grand public est soumise à des restrictions par le règlement (UE) 2019/ 1148. Il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent.

**Information supplémentaire**

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

**Législation nationale**

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Acide nitrique 65% p.a.

Révision: 03.11.2025

Code du produit: AC12.00293

Page 13 de 13

## Abréviations et acronymes

Ox. Liq. 3: Liquide comburant, catégorie de danger 3  
Met. Corr. 1: Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, catégorie de danger 1  
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë, catégorie de danger 3  
Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée, sous-catégorie 1A  
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, catégorie de danger 1  
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service  
LC50: Lethal concentration, 50%  
LD50: Lethal dose, 50%

## Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

| Classification      | Procédure de classification         |
|---------------------|-------------------------------------|
| Ox. Liq. 3; H272    | Sur la base des données de contrôle |
| Met. Corr. 1; H290  | Sur la base des données de contrôle |
| Acute Tox. 3; H331  | Méthode de calcul                   |
| Skin Corr. 1A; H314 | Méthode de calcul                   |
| Eye Dam. 1; H318    | Méthode de calcul                   |

## Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.  
H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H331 Toxique par inhalation.  
EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

## Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)